

Ministère des Finances

Visas :

D.G.L.T.E.J.O

DGB

C F

DGTCP

000800-

Arrêté n° : relatif au cadre de référence du contrôle interne de la
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Le Ministre des Finances

- Vu la loi organique n° 2018-39 du 09 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois des finances ;
- Vu le décret n° 186-2019 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 157-2017 relatif au conseil des ministres et les attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 337-2019 du 08 août 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 349-2019 du 09 septembre 2019, fixant les attributions du Ministre des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- Arrêté n° 687-2019 en date du 31 juillet 2019 portant adoption d'une Charte d'Audit au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Ministère des Finances et de certaines procédures particulières de vérification.

Arrête

Article premier :

Conformément au décret n° 186-2019 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique, le présent arrêté a pour objet de fixer le cadre de référence du contrôle interne de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Ce cadre est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le :

30 SEPT 2019

Mohamed Lemine Ould Dhehby



Ampliations :

- MEF
- I G E
- DGLTEJO
- DGTCP
- JO
- AN

الوزارة
القائمة
III VISA LEGISLATION